COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

QUARTIER DU LAC

JEUDI 20 OCTOBRE 2022
À 19H

FOYER DU LAC
2-4, rue Maurice-Marion

Vigneux sur Seine

POUR VENIR À VOTRE RENCONTRE, SE SONT MOBILISÉS :

Bachir Chekini : Adjoint au Maire délégué au développement économique, au commerce, à l'artisanat et aux quartiers du Lac et de la Prairie de l'Oly
René Réal : Conseiller municipal délégué au cadre de vie et à la propreté
Nicolas Alléos : Conseiller municipal délégué à la prévention de la délinquance au plan communal de sauvegarde et à la circulation
Fernando Pereira Sequeira : Conseiller municipal délégué aux travaux et patrimoine bâti
et les services administratifs de la Mairie
Participants : 20 habitant(e)s
Début de séance : 19h **- Fin de séance :** 21h30

INTERVENTION DE BACHIR CHEKINI

M. Bachir Chekini, Maire adjoint aux quartiers du Lac et de la Prairie de l'Oly, ainsi que de nombreux élus et responsables des services municipaux sontvenus à votre rencontre dans votre quartier.

Dans son introduction, l'élue a fait part de son plaisir de retrouver les habitant(e)s et rappelle l'importance qu'elle accorde à échanger avec les habitant(e)s dans le cadre du conseil de quartier. Ce temps d'échange riche et constructif est consacré à la réflexion collective dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie de votre quartier et d'aborder également la majorité des sujets qui vous préoccupe au quotidien.

M. Chekini remercie l'ensemble des services municipaux présents qui œuvrent pour le quartier et annonce l'ordre du jour :
1. Projets en cours et en perspectives
2. Agenda évènementiel, culturel et sportif de la saison
3. Débat - Questions/réponses

PRÉSENTATION DES PROJETS

L'équipe municipale concacre ses forces à faire de Vigneux-sur-Seine, une ville innovante et durable, une ville où l'égalité s'exprime avec vigueur, une ville qui a fait sienne la notion de vivre ensemble. « Innovante, Durable, Egalité » sont donc logiquement les points cardinaux qui guident l'action de la Municipalité.

PROJETS EN COURS

RÉHABILITATION ÉCOLOGIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE : RENOVER EN PRÉSERVANT NOTRE HISTOIRE ET NOTRE ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS ET ENJEUX DE CETTE RÉNOVATION

- Rénover notre patrimoine en préservant son histoire
- Prioriser la sobriété et la modernité et répondre aux exigences environnementales
- S'adapter aux besoins des usagers et embellir le cadre de vie

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Début des travaux : octobre 2022

COÛT ESTIMÉ

1 427 000 € financé par la Ville

AMÉNAGEMENT DU PÔLE GARE : REQUALIFICATION EN PÔLE MULTIMODAL

TRAVAUX PRÉVUS

- Changement des rails sur plus de 7 km,
- Mise en accessibilité de la gare,
- Restructuration de la gare routière,
- Création d'un nouveau parvis,
- Aménagement du parking relais avec IDF-Mobilités ,
- Stationnement pour toutes les mobilités (Véligo-vélo, deux-roues motorisés, modes alternatifs…).

OBJECTIF

- Améliorer le confort, la sécurité et la qualité de vie des usagers et des habitants pour davantage de ponctualité et moins de nuisance sonore

COÛTS
Phase 1 et 2 : 34.7 M € / Phase 3 : 7 266 360 M €
financés par la Ville, la Région IDF, IDF-Mobilités.

PROJETS EN PERSPECTIVES

UNE SALLE AU STYLE ARCHITECTURAL À LA HAUTEUR DES ÉVÉNEMENTS

- Construction d'une **salle des mariages**, **du Conseil municipal** et **des expositions** au sein d'un environnement préservé dans le Parc du Gros-Buisson dans le prolongement du Château des Acacias.

OBJECTIF

- Offrir un cadre adapté aux mariages et aux cérémonies et à la vie démocratique.

COÛT ESTIMÉ
838 000 €

AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DU LAC MONTALBOT : NÉCESSITÉ D'AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF

- Une démarche de reconquête de la biodiversité entre la Ville et la Seine
- Un environnement préservant les habitats fonctionnels pour la faune et la flore
- Reconnexion du lac avec la Ville et les espaces naturels environnant la Seine

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2022 - 2023

Décembre 2022 à Juillet 2023

TRANSFORMATION DE LA TOUR 27 EN TOUR ARCHITECTURALE

OBJECTIFS

- Requalification du quartier visant à introduire plus de mixité urbaine et sociale
- 120 logements en accession à la propriété et des services résidentiels

PLACE DU 8 MAI 1945 : UN QUARTIER EN VOIE DE MUTATION POUR OFFRIR À SES HABITANTS UN LIEU DE CENTRALITÉ ET SÉCURISÉ AVEC DES ESPACES PUBLICS ET COMMERCIAUX RENOUVELÉS

OBJECTIFS

- Améliorer le cadre de vie en repensant les espaces publics avec une place paysagère et animée,
- Favoriser la mixité sociale avec une offre de logements neufs en accession à la propriété,
- Redynamiser l'attractivité commerciale avec de nouveaux commerces et un nouveau marché,
- Créer 1 centre culturel, 1 pôle santé, 1 foyer Ambroise Croizat reconstitué, 1 PMI protection maternelle et infantile agrandie, 400 m² de commerces, 1 offre de stationnement repensée,
- Créer un équipement culturel polyvalent pour un service public de qualité.

L'AVENIR DE LA PLACE ANATOLE FRANCE AU CŒUR DU DÉBAT

Les habitants et les commerçants ont été consultés, les résultats ont été analysés. Or, il a été constaté que les avis restent très partagés sur l'avenir de la halle. C'est pourquoi, la municipalité se positionnera prochainement sur l'avenir de cette place qui est au cœur de ses préoccupations.

OBJECTIFS

- Redynamiser la place et ses commerces de proximité
- Améliorer le stationnement
- Réfection de la voirie
- Accroitre l'attractivité
- Sécuriser les circulations
- Accessibilité PMR

DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

PROJETS À VENIR ET EN PERSPECTIVES

Tour 27 : la ville propose-t-elle au prometteur immobilier de contribuer à la construction d'infrastructures destinées à la population comme des écoles, des routes… ?

Chaque projet de construction immobilière prévoit, dans le cahier des charges, des clauses juridiques qui obligent le prometteur à réaliser des équipements répondant aux besoins des habitants. Bien entendu, l'offre de service varie selon le nombre de nouveaux arrivant.

Projet salle des mariages au parc du Gros Buisson : des places de parking sont-elles prévues dans ce programme ?

Les places de parking seront bien évidemment plus importantes qu'à l'hôtel de Ville. Elles seront majoritairement situées le long de la rue Salvador Allende. Des aménagements supplémentaires sont envisagés dont des toilettes et un accès PMR.

Aménagement de la Gare : Le parking sera-t-il payant ? Si oui, les tarifs seront-ils différenciés ?

C'est en cours de réflexion. La Ville n'est pas la seule décisionnaire de ce projet. C'est un projet multi partenarial dont la région Ile de France, IDF Mobilités et la SNCF sont les principaux financeurs.
Pour répondre à votre question, il est illégal d'appliquer un tarif différencié. Nous réfléchissions néanmoins à un tarif préférentiel pour les vigneusiens.

Aménagement et valorisation du lac Montalbot : Une participante demande plus de précisions sur le projet. Elle demande si les promeneurs auront la possibilité de faire le tour du lac en toute plénitude, si des bancs y seront installés et souhaite connaitre l'évolution calendaire de ce projet.

Ce projet est piloté par la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Le Lac Montabot a vécu des temps difficiles face à la pollution des eaux usées. Nous tenons par ailleurs à remercier l'association des pêcheurs pour ses multiples interventions pour protéger la biodiversité du lac en déversant tous les ans des kilos de poissons.

La communauté d'agglomération a mandaté un bureau d'étude paysager qui aura en charge d'analyser les besoins et proposer un concept pour le projet paysager et de l'adapter le projet à l'environnement dans une démarche éco-responsable. L'objectif est une réouverture progressive du lac à la promenade si, bien entendu, les conditions de sécurité sont respectées.

Les paysagistes ont pour mission d'étudier également le cheminement doux pour les piétons sans altérer la flore et la faune. Des aires de jeux ouverts pour les enfants y seront également aménagés. Une piste cyclable sur l'avenue Maréchal Leclerc et une restructuration du stationnement sont quant à eux en cours de réflexion.

Un habitant souligne la nécessité de créer un 3ème collège dans la ville. Il considère que la situation est préoccupante et affirme que les parents sont contraints d'inscrire leur enfant dans des collèges privés.

Un projet de construction d'un troisième collège est en cours d'étude.

CADRE DE VIE

Rue Pierre Curie : un riverain alerte de la dégradation de la voirie

Le service technique se rendra sur site pour un diagnostique et une étude de faisabilité des travaux.

Ventes immobilières : un habitant regrette que durant ces dix dernières années les prometteurs immobiliers n'ont pas participé à la construction de nouveaux équipements publics. Il s'inquiète de la détérioration de leur cadre de vie et du ralentissement de la circulation notamment sur l'avenue Henri Barbusse. Il estime que l'absence de concertation avec les citoyens a causé des constructions mal pensées.

Améliorer le bien-être et le cadre de vie de notre population est au cœur de nos démarches et de notre politique. Parler d'espace naturel est sans ambages faire appel à l'idée de création d'un environnement favorable au bien-être de la population. Cette démarche passe au préalable par un choix d'aménagement et de planification favorables à l'espace naturel.
À cet égard, nous révisons actuellement le plan local d'urbanisme car la volonté de Monsieur le Maire est de freiner les constructions immobilières et privilégier les espaces naturels. Nous avons par ailleurs décidé de limiter la densification immobilière car nos équipements actuels ne le permettent plus et que notre regard se porte davantage sur la richesse de notre espace vert.

Gare : pourquoi les arbres à proximité de la gare ont été retirés ?

Ils ont été retirés pour des raisons de sécurité. Sur cette

zone, un plan d'implantation est prévu.

Gare routière : un habitant nous signale un abribus vandalisé.

Cet abris bus appartient à la société Decaux. Nous procèderons à des vérifications.

Une habitante regrette que les horaires des bus ne soient pas respectés et ceux de façon récurrente. Elle demande, au vu de l'augmentation de la démographie de la population, d'intensifier les déssertes de bus et élargir les créneaux horaires à destination du quartier du Lac.

D'une part, l'offre de transport est une compétence de la communauté d'agglomération. Pour toute question de modification, d'augmentation ou de suppression de ligne, la société Keolis est la seule décisionnaire. C'est un opérateur de transport privé qui est le propriétaire du flot de bus dan la Communauté d'Agglomération. Les jours et horaires de déssertes se basent sur une analyse des taux de fréquentions entre l'offre et la demande.
L'élu précise que la Ville ne possède pas toutes les clefs et la définition des offres de transports relève des compétences de la région, de Keolis et de la communauté d'agglomération. Toutefois, vos observations seront relatées à nos partenaires.

Gare : une habitante s'inquiète de l'insuffisance de place de parkings de la gare face à une hausse progressive de la population. Elle demande de repenser le projet dans sa globalité en associant les habitants. Elle ajoute que le parking de la gare a déjà été réaménagé il y a une dizaine d'année.

Vos observations seront remontées.
Cette opération d'aménagement de grande ampleur est portée par plusieurs partenaires car elle mobilise d'importants financements. Ce projet est donc coconstruit et co décidé et la ville n'est pas la seule décisionnaire, plusieurs partenaires dont la SNCF, IDF Mobilité participe à l'écriture de ce projet.
Elle assure que le projet est travaillé dans sa globalité et toutes les questions liées à l'aménagement, la sécurité, la circulation… sont étudiées en amont.

Lac Montabot : les participants interpellent les élus sur le manque de propreté, les nuisances et les nombreuses incivilités (jets de déchets sur la voie publique, excès de vitesse…)

La période estivale est propice à une recrudescence des jets d'ordures et à l'incivisme. C'est pourquoi, la municipalité envisage, dans le cadre d'une réflexion globale et partagée, la mise en œuvre d'un plan de propreté. Ce nouveau cahier des charges comprend des containers plus importants et des poubelles de rue ciblées et ajustées aux besoins réels selon les rues et quartiers.
Nous avons en effet constaté des dépôts de sacs poubelles à proximité des corbeilles, justifiés probablement par le manque de place et l'incivilité.
Afin de sensibiliser davantage les riverains sur la question de propreté, des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que des contrôles réguliers de la police municipale seront renforcées.
Par ailleurs, une étude sur la réorganisation de la Direction du cadre de vie / propreté de la collectivité est en cours avec l'équipe municipale.

Lac Montalbot : un habitant souhaite que la ville aménage au plus vite cet espace afin de leur permettre de déambuler, de profiter d'une promenade, de faire le tour du lac. Ils jugent la mise en œuvre de ce projet trop long.

Un bureau d'études paysager a été mandaté par la communauté d'agglomération pour nous proposer un aménagement selon un cahier des charges précis. L'architecte paysagiste aura pour mission de repenser l'environnement afin de préserver son sol et son couvert végétal, d'assurer la continuité de la biodiversité, en plus de le rendre plus beau et fonctionnel pour les résidents et les visiteurs.
Pour des raisons de sécurité, cet aménagement nécessite des vérifications supplémentaires, une démarche qui prend du temps.

La présentation des étapes de ce projet sera réalisée prochainement par la communauté d'agglomération, propriétaire du Lac Montalbot. Un calendrier prévisionnel, après consultation des associations mobilisées, est en cours. Vos commentaires sont bien notés.

Déchets dans le parking du magasin « Action » : les habitants s'inquiètent d'une dégradation de leur cadre de vie et demandent à la ville d'agir au plus vite auprès du magasin « Action » afin de faire cesser les nuisances.

Depuis 2020, la ville agit pour lutter contre les incivilités et a exigé de l'enseigne la sécurisation et l'entretien du site.

Face à de nombreuses plaintes en mairie d'habitants du quartier du Lac, nous avons rencontrés les gérants de l'enseigne et par cet échange constructif, il s'était engagé à réaliser des opérations de nettoyage hebdomadaire et d'apporter des mesures effectives pour sécuriser leur parking, en outre, interdire son accès en dehors des jours d'ouverture et enfin à procéder au retrait des véhicules en stationnement abusif.

Pendant une période, il a été constaté une amélioration, or, force est de constater que depuis quelques mois, la situation se détériore à nouveau et ceux malgré les engagements pris par l'enseigne.

Par conséquent, nous avons décidé avec la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, de retirer tout

container à proximité de cette zone.
Plusieurs conteneurs ont été mis en place pour améliorer la propreté mais ils sont malheureusement victimes de dépôts sauvages de déchets à leurs abords : sacs poubelles, ordures, encombrants…

Quai des Tilleuls : les habitants aux alentours évoquent le manque d'entretien et les nuisances qui en découlent.

Avec 75 km de voirie, les équipes de la Ville sont à pied d'œuvre pour veiller au cadre de vie des Vigneusiens.
Dans le cadre du nouveau plan propreté prévu en 2023, la propreté urbaine sera notre priorité. La ville de Vigneux-sur-Seine va mener un diagnostic précis de la propreté des espaces publics. Cette phase de diagnostic vise à rassembler des indicateurs objectifs, identifier les zones sensibles en termes de propreté : dépôts sauvages, zones à fort passage nécessitant une attention particulière, déjections canines, incivilités diverses…. et permettra ainsi de recenser les besoins par rue et par quartier.

À l'issue de cette phase de diagnostic, les éléments recueillis serviront à alimenter la réflexion conduite par la Ville sur les ajustements et les évolutions de l'organisation des différents services en charge de la propreté.

Notre plan d'action s'articule autour de 3 axes majeurs qui sont la prévention de par la sensibilisation de notre jeunesse via des opérations de nettoyage et de ramassage puis également adopter en interne une organisation plus performante en renforçant l'équipe de propreté urbaine et en durcissant les sanctions par des contrôles et des verbalisations.
Il est important de préciser que le manque de civisme est difficile à régler et qu'il est de la responsabilité de chacun à veiller à la propreté de son cadre de vie.

Déchets canins et des chiens non tenu en laisse : Des verbalisations ont-elles été opérées ?

Plusieurs verbalisations ont été faites et dans la plupart des cas, elles relèvent du flagrant délit. Par ailleurs, des campagnes de communications et de sensibilisations son menées régulièrement par le service communication.

Les habitants évoquent les nuisances engendrées par les bacs à ordures ménagères laissés sur la voie publique par certains riverains. Ils demandent à la police municipale de verbaliser davantage.

Les consignes de tri et de collecte sont claires, il s'agit tout simplement de respecter les jours et horaires de collecte indiqués sur le calendrier de la CAVYVS, accessible en ligne sur le site internet.
La propreté urbaine est l'affaire de tous et la ville souhaite impliquer davantage les citoyens, usagers et commerces dans cette démarche d'amélioration de son cadre de vie.
Plusieurs campagnes de sensibilisations ont été menées et nous travaillerons davantage à des campagnes de sensibilisations plus dissuasives avec des images chocs pour susciter de l'émotion et une prise de conscience des dégâts à la fois environnementaux, économiques et de cadre de vie engendrés par ces incivilités. L'enjeu est de responsabiliser les comportements pour améliorer « le vivre-ensemble ».

Quai des Tilleuls : un habitant demande pourquoi la circulation sur les trottoirs ne fait l'objet d'aucun règlement ?

Un travail est en cours pour élaborer un dispositif d'information du public en matière de partage du domaine public. Un règlement de voirie sera établi et il précisera les règles et les pratiques d'occupation du domaine public avec les sanctions encourues.

Pour améliorer le nettoyage, un habitant propose de mettre en place un agent de propreté urbaine avec un chariot et une pince.

En 2023, un dispositif de cantonnier sera mis en place, face à de nombreux obstacles urbains (voitures ventouses, plots anti-stationnement…) rendent le travail difficile, voire impossible des balayeuses. Un cantonnier peut, pour sa part, opérer avec sa pince ou son balai, là où les engins mécanisés de nettoyage ne vont pas.
Sa présence permet également de signaler et de traiter rapidement toute anomalie liée à la gestion quotidienne du cadre de vie. Véritables agents de proximité, les cantonniers peuvent ainsi sensibiliser aux bons gestes et les bons comportements à adopter.

La ville va créer prochainement un poste de « coordinateur du cadre de vie ». Il sera chargé de faire l'interface entre tous les services compétents en matière de cadre de vie (espace vert, voirie, propreté.) et la population. Il se chargera du suivi des demandes, des contrôles des travaux sur site dans l'optique d'optimiser les doléances des citoyens.
En plus de ce service vient s'ajouter le recrutement d'un

agent dédié à « la propreté » qui se déplacera à pied. Ses missions seront à la fois de parcourir tous les coins de rue et d'être à l'écoute de la population.
Le but de ce dispositif est de relever le défi de la propreté et d'offrir un service au plus près des attentes des Vigneusiens.

SÉCURITÉ

Une habitante signale le manque de civisme des clients de certains commerces (jets de canettes à plein sol, déchets sur la voie publique…) et leur ouverture tardive. Quelles mesures comptez-vous apporter pour réduire les nuisances ?

L'élu a été saisi de cette problématique et a rencontré à plusieurs reprises le gérant de ce commerce pour lui rappeler la règlementation et la nécessité de respecter l'arrêté municipal en vigueur. A défaut, des sanctions administratives et des verbalisations seront opérées. La volonté municipale est de garantir à chaque citoyen la tranquillité publique et le vivre ensemble et les commerces se doivent de participer à cet objectif.

Barbecue à la Fosse Montalbot : les habitants s'exaspèrent des nuisances sonores et olfactives provoquées par les barbecues sauvages

La présence de la police municipale sur ce secteur s'est fortement intensifiée particulièrement en période estivale. Plusieurs verbalisations ont été menées pour faire respecter l'arrêté municipal sur l'interdiction des barbecues sauvages. Par ailleurs, nous avons communiqué à plusieurs reprises sur l'interdiction et le danger que représentent ces pratiques, le règlement est d'ailleurs posé sur le site. Des opérations de sensibilisations sur les risques d'incendies et les nuisances sont menées et elles seront renforcées.

Rue Corringer / Rue Victor Hugo : un habitant demande de sécuriser la rue afin de lutter contre les excès de vitesse car les automobilistes ne respectent ni le stop ni le passage piéton.

On note votre demande qui sera étudiée par le service voirie.

Rue perpendiculaire ente la Rue Victor Hugo et la Rue Corringer : les habitants désapprouvent ces nombreux « STOP »

Ces marquages au sol « STOP » ont été réalisés à la demande des riverains du secteur. En 2023, le plan de circulation de toute la ville sera repensé.

Consommation d'alcool : pourquoi l'arrêté préfectoral sur la consommation d'alcool n'est pas respecté ?

Le Maire, par arrêté municipal, à interdit la vente à emporter d'alcool entre 22h et 8h du matin, en cas de non-respect, des sanctions administratives pourront être prononcées.
Les services de la police municipale verbalisent les commerces à chaque fois qu'ils le peuvent. La situation est délicate car c'est toujours en pleine nuit que les commerçants vendent de l'alcool bien qu'ils soient bien informés des sanctions encourues.

La bute du magasin « Action » : Les habitants font par de leurs inquiétudes sur les nombreuses incivilités (les mécaniques sauvages, les voitures ventouses, les gravats…) et de voir leur quartier continuer à se détériorer. Ils en appellent à des mesures fermes de la municipalité à défaut d'un débordement de violence entre la population et les contrevenants.

Un arrêté municipal interdisant les garages mécaniques de rue est en application. Des verbalisations, des relevés d'identifications, des mises en fourrières et des contrôles sont régulièrement menés par la police municipale.

Où en est la vidéoverbalisation dans la ville ?

Un audit du réseau de vidéoprotection est en cours. Celui-ci permettra de recenser les caméras en état de fonctionnement et ceux nécessitant une maintenance. Une étude sur les points stratégiques d'implantation des caméras sur la ville est en cours. Pour information, le quai des Tilleuls est inclus dans les sites.

Quai des Tilleuls : un habitant tient à féliciter la ville de l'installation des bornes de sécurité qu'il juge comme un dispositif efficace et pertinent. Il a constaté un impact positif sur la sécurité dont moins d'incivilités et d'attroupements.

L'élu remercie le participant.

Bornes de sécurité au quai des Tilleuls : Les habitants demande la pose d'un ralentisseur de vitesse et d'un éclairage à proximité de ces bornes afin de prévenir les excès de vitesse, les accidents ou des dégradations.

L'installation de ralentisseurs de vitesse a mis en exergue de nombreux inconvénients : au-delà de son coût relativement élevé, ils engendrent des nuisances importantes aux riverains surtout pour ceux résidant à proximité. Bien souvent, une fois qu'ils sont posés, les habitants nous demandent de les retirer.

Parking de la Gare de Vigneux : Avez-vous un état chiffré du nombre d'incidents ?

Certes, le parking actuel est peu sécurisé et de nombreux véhicules ont été vandalisés. Il y a quelques années, ce parking était géré par la société GIRAUD. Pour répondre à cette problématique de sécurité, nous réfléchissons actuellement avec la Région IDF à mettre en place un dispositif de carte abonnement.

Favoriser l'intermodalité tout en offrant un confort et des services dignes d'une grande gare, tel est l'objectif de ce

chantier. L'accent sera mis sur les « déplacements doux » avec un stationnement vélo sécurisé, un dépose-minute, un stationnement de courte et longue durée, une circulation piétonne, une sortie de bus adaptée, un local pour les chauffeurs. A cet aménagement s'ajoute la volonté de réguler la circulation avec un partage des emplacements et une zone pour tous (piéton, bus, voiture, vélo, borne de recharge électrique).

Avec ce programme, nous sommes convaincus que la sécurité sera renforcée par l'optimisation de l'éclairage public et la mise en norme de l'accessibilité. Ce pôle multimodal est en cours d'étude avec la région Ile de France.

■■■ DIVERS

Intervention de l'association « Parentaise Enfantine » qui présente ses activités : un espace de vie social, aide à la mise en place des projets ; recenser les besoins des habitants, favoriser les liens intergénérationnels entre les habitants, créer des échanges avec les habitants du quartier.

À cette occasion, l'élu rappelle qu'une mini crèche sera prochainement installée dans le quartier.

L'élu remercie les habitants de leur participation et les invitent à échanger autour d'un verre de l'amitié.

PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

MERCREDI 14 JUIN DE 19H À 20H30

FOYER DU LAC

Contact : 01 69 83 56 21 / democratieparticipative@vigneux91.fr

Les atouts des conseils de quartier

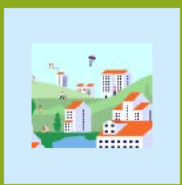

Associer les habitants dans le devenir de leur quartier

Améliorer la qualité de l'activité publique

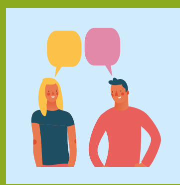

Écouter, suggérer et dialoguer ensemble

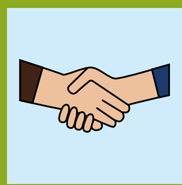

Renforcer la cohésion sociale